L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 AOUT 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 7 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—Bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., rue Douane—Marchandises sèches, notions, etc.

Par D. E. Morphy, à midi, à l'entrepôt Anglé.—sept balles toile d'emballage de l'Inde.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle de vente rue de Chartres—Linge de clientèle, lingerie et chapeaux.

ATTENTION !

Toile d'emballage. Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Mouvement politique forcé dans l'Ouest.

La politique générale aux Etats-Unis est assez vide d'intérêt pour le moment. Pas de grandes élections à faire, tout au plus quelques élections d'Etat prochainement. Cela ne suffit pas pour passionner l'esprit public. Mais s'il n'y a pas d'agitation populaire, on se tromperait fort si l'on pensait que le calme est partout et que les meneurs des partis, comme les soldats, dorment d'un sommeil tranquille. Plusieurs grandes questions sont sur le tapis. Il y a d'abord la question du parti démocrate qui veut redevenir lui-même sans alliance bâtarde et trompeuse. Les chefs de ce parti paraissent convaincus aujourd'hui que la petite guerre, la guerre détournée, la guerre de flanc et de ruse, leur est funeste ; ils voient que cette guerre ne leur a valu aucune force ni même aucune autorité morale, — qu'au contraire, ils y ont perdu beaucoup de leur prestige et qu'il est temps de mettre un terme à une irrésolution qui finirait bientôt par causer l'extinction totale du parti. Ils comprennent que si les principes vivent le parti ne pourrait périr que par la faute même de ceux qui le conduisent.

Les principes démocratiques, en effet, ne sont pas des principes de hasard ou de circonstance ; vrais sous Jefferson, ils sont encore vrais aujourd'hui et le seront probablement toujours, car ils garantissent toutes les libertés, politiques et civiles, parmi lesquelles nous devons compter au premier rang la liberté électorale, ou la liberté de la représentation. Ils garantissent aussi également la liberté commerciale et la liberté industrielle et sont par conséquent opposés à toute association organisée avec la faveur du gouvernement et fondée sur le monopole.

Ce dernier point est devenu aujourd'hui un point capital et dont se préoccupent toutes les classes de citoyens, même la classe la moins agitatrice, comme celle des fermiers, par exemple, qui souffre de divers monopoles et qui se voit atteinte jusque dans son existence.

Les fermiers de l'intérieur comprennent d'autant mieux leur infériorité de situation qu'ils viennent pour la plupart de ces pays d'Allemagne, englobés dans l'Europe centrale, où les industries sont privées de toutes les chances commerciales qui faisaient autrefois la fortune de l'Espagne et qui font aujourd'hui la fortune de la France, de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre. Ils savent que dans ces conditions d'agrégation, rien, pas même le travail le plus soutenu, ne peut conduire à la fortune, et que l'esprit d'entreprise même s'y éteint dans l'impuissance. L'exemple est frappant : il faut aux nations des débouchés maritimes. C'est parce qu'elle en manque que l'Allemagne, avec sa population si disciplinée, si ardente pour le travail et si patiente dans sa médiocrité, ne s'élève pas. Les cinq milliards donnés par la France à l'Allemagne ne l'enrichiront pas et la privation de cet argent n'appauvrira pas le peuple vaincu qui en est devenu beaucoup plus grand, car il a prouvé, en le payant avant terme, qu'il était le peuple le plus riche du monde et qu'il était, même en possession d'une richesse intarissable, ce qui n'était pas connu auparavant.

Les fermiers de l'Ouest ne veulent pas être les Allemands d'Amérique, en ce sens qu'ils ne veulent pas travailler toujours pour le bénéfice des autres. S'ils sont éloignés du littoral, ils veulent pouvoir y arriver à bon marché et n'être pas obligés, à cause de la distance, de payer à des associations industrielles des prix de transport équivalant aux prix de leurs denrées surplus. Cette affaire sera difficile à arranger en dépit du bon vouloir de tous les comités congressionnels. Une légère diminution de frais ne satisferait pas les granges ; il faudrait une forte diminution, une de ces diminutions qui suppriment les distances en réduisant à peu près à rien les frais de transport. Les granges demanderont encore et cela inévitablement, de grandes modifications dans le tarif douanier ; pour être conséquentes avec le mouvement inauguré, elles exigeront un abaissement considérable de droits sur beaucoup de matières importées et peut-être même la suppression entière de ces droits sur tous les articles qui intéressent l'Ouest ou plutôt les Etats englobés, éloignés du littoral, et qui ne sont pas manufacturiers.

Ces Etats reviendront nécessairement aux doctrines d'autrefois, à celles qui avaient cours avant la guerre, et qui sont et seront toujours les véritables doctrines des économistes éclairés et consciencieux, les doctrines du libre commerce.

Toutes ces exigences, toutes ces prétentions et tous ces retours d'opinion ne peuvent qu'être favorables au parti démocrate qui a eu au moins la gloire de n'avoir jamais varié et d'avoir, en dehors de l'esclavage, défendu en tout temps les bons principes.

Il y a d'autre part, la question présidentielle et ce n'est pas la moindre de toutes. Les petits Républicains, les Républicains non influents, les Républicains qui ne visent pas à de hautes positions officielles ou qui n'en recherchent aucune, ne se préoccupent pas de cette question. Ils accepteraient sans répugnance la troisième et même la quatrième candidature de Grant et la soutiendraient. Ceux qui remplissent des places fédérales de second ordre, les officiers subalternes, les fonctionnaires sans prétention, [illegible] quand ce [illegible] pour conserver leurs positions. Mais les ambitieux, ceux qui aspirent à devenir des hommes considérables, et qui visent au pouvoir, ceux-là ne favorisent pas la présidence à perpétuité et nous les voyons déjà se livrer à des combinaisons politiques dans un but tout à fait opposé, et même hostile.

Nous pouvons compter dans cette opposition et au premier rang le sénateur Morton, celui-là même qui, après avoir montré une certaine [illegible] dans l'enquête faite par un comité du Sénat sur les élections de la Louisiane, n'en finit pas moins par se prononcer en faveur du gouvernement établi ici par la force brutale des baïonnettes, au mépris de toute légalité. Il dit aujourd'hui que le mode pour élire les présidents est vicieux ; que les nominations par voie de conventions ou de caucus sont des abus et que le peuple a raison d'en être mécontent. En sa qualité de président du comité des privilèges et des élections, il présentera un rapport où il proposera de faire élire directement par le peuple le Président et le Vice-Président des Etats-Unis sans subir l'intervention des collèges électoraux. Les Etats seraient divisés en districts présidentiels d'égale population, et de territoires contigus, et ces districts n'auraient chacun qu'une voix à donner dans les élections présidentielles.

M. Morton prétend que le système par district est préférable au plan proposé par d'autres de donner à chaque électeur dans chaque Etat un vote direct et indépendant, parce qu'il prêterait une force aux vœux des communautés et des intérêts communs et restreindrait l'influence de ces combinaisons d'artifice qui emportent des villes franchises et tarif prohibitif et d'amélioration intérieure. Tel est le plan qui fut recommandé, dit M. Morton, par un illustre comité du Sénat, il y a 40 ans, comme garantissant une plus pure et une plus impartiale expression de la volonté du peuple. Le sénateur compte le faire adopter à l'unanimité par son comité et le présenter au Congrès dans les premiers jours de la session prochaine.

Nous ne pensons pas, quant à nous, que ce plan change en rien l'état des choses.—Les conventions et les caucus agiront tout aussi bien sous le système des districts que sous le système des Etats, et ce qui le prouve c'est l'action toujours puissante des grandes conventions nationales des partis pour la nomination des candidats. Que le vote soit direct ou non, les candidats seront toujours indiqués par les conventions dont nous parlons. Ces conventions sont des points de ralliement nécessaires ; elles sont indispensables et comme elles se composent de délégués de tous les Etats, les intérêts y sont mêlés autant que possible. Aussi finissent-elles toutes par des compromis. Les assemblées préparatoires de district ne feraient pas mieux.

Nous ne voyons pas non plus que le vote direct puisse valoir plus que le double vote, puisque le second vote est infailliblement la reproduction du premier. Tout cela donc en réalité n'aboutira à rien, comme réforme, mais nous n'en sommes pas moins charmé de ces besoins de changement, parceque nous pensons qu'il pourra en résulter quelque chose d'heureux pour le Sud.

Si le Congrès vise à la pureté des élections, il doit, pour donner une preuve de sa sincérité, commencer par répudier les élections militaires faites par le Président et admettre le résultat de celles qui ont été réellement faites par le peuple souverain.

Quant aux autres questions, il est clair qu'elles demandent toutes des solutions démocratiques. L'Ouest se trouve aujourd'hui dans la même situation où il était avant la guerre lorsqu'il votait avec le Sud. Ce sont les mêmes intérêts et par conséquent les mêmes abominations contre un tarif oppresseur sans compensation. Or, l'Ouest ne peut avoir d'appui véritable qu'au Sud, car le Sud et la démocratie sont une et même chose. De là, la réapparition sur l'horizon du parti démocrate, mais de là aussi le ralliement des républicains autour de Grant. Reste à savoir si le besoin extrême de réforme qu'éprouvent les Etats de l'intérieur ne mettra pas à néant sa troisième candidature.

Les Opérations financières de M. Clinton.

Nous ne voulons pas regarder de trop près aux procédés financiers de M. Clinton ; il suffit que ces procédés soient avantageux à l'Etat pour que nous les approuvions et même pour que nous les encouragions. Autre chose est de faire des dettes, autre chose est de les amortir. Quand un officier fiscal de l'Etat se livre à des opérations dont le résultat unique doit être infailliblement une augmentation de charges, oh, alors ! le devoir de tout citoyen est de les dénoncer afin qu'elles n'aient pas lieu. Mais quand ce même officier s'ingénie au contraire à trouver le moyen de diminuer la dette publique, nous ne devons parler de ses efforts que pour les approuver dans l'intérêt général.

On pourra se plaindre de M. Clinton et dire qu'il devrait lui-même donner l'exemple de la bonne foi dans ses agissements financiers. Nous en dirons autant et nous engageons l'Auditeur des Comptes Publics à user de la même justice envers tous les créanciers de l'Etat, appartenant à la même catégorie, et s'il ne se conforme pas à ce principe, il a tort et mérite d'être blâmé. S'il est vrai, par exemple, qu'il ait racheté au pair certains warrants quand il faisait subir à d'autres warrants un escompte de 40 0/0, il a commis une faute grave et sur laquelle on ne saurait appeler trop énergiquement l'attention publique.

Ce fait seul est de nature à détruire la confiance qu'on aurait pu avoir en lui, car s'il ont mis l'intention où il paraissait être d'éliminer des livres de l'Etat des dettes provenant d'émissions frauduleuses de bons, on ne peut pas allier une manière de procéder qui consisterait à favoriser certains détenteurs aux dépens des autres. Si M. Clinton adopte en définitive le système du rabais pour l'amortissement des warrants, il faut que le système soit pratiqué envers tous les courtiers et capitalistes intéressés, ou dans le cas contraire, il faut y renoncer tout à fait.

C'est dans ce sens que nous entendons la justice, quand il s'agit de la libération financière de l'Etat, mais nous n'allons pas plus loin. Dieu nous garde de défendre ici les détenteurs de bons ou de warrants provenant de sources illégitimes ! Sur les 27 millions qui forment le capital de la dette, on a volé à l'Etat au moins 16 millions, 16 millions qui ne lui ont procuré aucun avantage et dont nous payons l'intérêt depuis 2 ans, 3 ans et 4 ans. C'est trop déjà d'avoir payé ces intérêts ; il faut que le capital soit biffé à jamais des comptes publics.

C'est là l'affaire de M. Clinton ; c'est ce dont il doit s'occuper sans délai, afin d'arriver le plus promptement possible au dégrèvement dont les contribuables éprouvent si vivement le besoin. Ce champ, en dehors de la maigre affaire des warrants, est assez vaste à exploiter pour que M. Clinton y mette toute son activité et son intelligence. L'occasion est favorable et nous l'engageons à ne pas la laisser échapper, en en laissant le mérite à un autre, car la mesure dont nous parlons est de nécessité absolue, et tôt ou tard elle aura lieu.

UNE TOURNÉE POUR LA RÉPARATION DES LEVÉES. — Les ingénieurs de la Commission de Levée, annoncent aujourd'hui dans nos colonnes, qu'ils partiront le 8 de la Nlle-Orléans, pour aller faire une tournée d'inspection sur les confins de l'Arkansas, et qu'ils reviendront par le fleuve et descendront jusqu'aux forts au-dessous de la ville. Les habitants riverains sont invités à leur adresser toutes les informations ou suggestions qu'ils jugeront utiles.

—Nous remercions bien sincèrement M. D. Pochelu, vice-président de la Manufacture de Glace de la Louisiane, de son aimable attention pour nous.

M. Pochelu visite en ce moment la région des Attakapas dans le but d'y introduire les produits de sa manufacture, établissement industriel qui a pris des développements considérables et rendu d'incalculables services à la communauté en établissant une concurrence sur le marché de la glace.

RIZ NOUVEAU.—La première consignation de riz de la nouvelle récolte est arrivée hier matin à la Nouvelle-Orléans. Ce riz, provenant de l'habitation de M. A. Bayhi, paroisse St-Bernard, a été écossé au moulin de MM. Kip & Siewerd, Champs-Elysées, et les quinze barils livrés au consignataire, M. J. Bétancourt, ont été immédiatement vendus au prix de 10 cents la livre.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 10

ASSESSMENTS Nos. 141, 142 et 143.—Voyez à la colonne des annonces spéciales la mort de Fred Doerr, J. B. Singer et L. C. Cresson. Payable au bureau de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, No. 19 rue du Camp.

—Dès que le shah eut mis pied à terre le jour de la revue, son cheval fut conduit dans l'enceinte du passage et fut immédiatement l'objet d'une curiosité dont son illustre maître eût pu être jaloux.

Ce cheval avait un harnachement surchargé de pierres précieuses. La bride, la martingale, la selle n'étaient que brillants, rubis et émeraudes.

—Ça n'a qu'un agrément, dit tout à coup un cuirassier qui contemplait ce splendide harnais depuis un instant, ça ne doit pas [illegible] !

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner, à se servir des machines à coudre de Grover et Baker ; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Certains membres de la Législature de Kellogg, — dits des baïonnettes, — prétendent cumuler différents emplois.

Ils ne se contentent pas, dans leurs orgies de la rue Dryades, d'adopter des lois oppressives et ruineuses, pour dépouiller ce bon peuple, qui a tant de patience à leur égard ; mais ils font en outre, un autre métier, aussi honteux et non moins lucratif : — celui de servir de bouclier à tous les coquins qui ont les poches bien garnies, aux dépens d'autrui. — En un mot, messieurs les législateurs radicaux servent de caution, moyennant finances, aux voleurs et aux coupe-jarrets qui sont conduits devant les cours municipales, pour subir un examen préliminaire.

On dit, avec raison, que les loups ne se mangent pas entre eux ; nous le savons fort bien, et nous ne blâmons pas précisément, les citoyens de la haute pègre, qui hantent l'édifice de la rue Dryades, de venir en aide, dans le malheur, à leurs concitoyens de la basse pègre ; mais nous trouvons assez singulier que les honnêtes gens se laissent dévorer tranquillement par ces fauves de tous poils, et nous nous étonnons, à juste titre, que les juges des Cours municipales se laissent duper de la sorte et acceptent aussi facilement des cautionnements, qu'ils savent n'être pas valides, en faveur de quelques fripons, indignes de pitié.

La loi de l'habeas corpus est une fort belle loi, qui protège la liberté individuelle contre toute attaque arbitraire et qui donne au moindre citoyen de la grande république américaine, le droit incontestable de réclamer contre une injuste détention ; mais, en même temps, l'abus de cette loi la transforme en mauvaise plaisanterie, et en fait une sauvegarde pour les coquins seulement, au détriment de la population saine et honnête.

Tout homme qui croit pouvoir accepter les hautes fonctions de juge d'une cour municipale, dans une grande ville comme la Nouvelle-Orléans, devrait connaître assez le code, pour savoir distinguer entre un abus et une réclamation équitable.

Nous signalons donc à l'attention des honorables juges de nos quatre cours municipales, les abus qui se commettent journellement devant leur tribunal, et nous dénonçons énergiquement les fournisseurs de caution, de profession et les hommes de paille, qui infestent les abords du palais de justice.

FAITS DIVERS.—Une faible femme, timide et modeste, comme il sied au beau sexe, nommée Mary Itson, a été arrêtée avant-hier et logée à la station de police du Septième Precinct, sur la plainte de son mari, Peter Itson, qui accuse la dite Mary de l'avoir menacé de trancher le fil de ses jours à la première occasion. Peter est brave, mais il a une peur horrible de sa femme et ne regrette nullement d'en être débarrassé.

Un homme du nom de Nicholas Albert, natif de France, est mort subitement, avant hier soir, à sa résidence, rue Libérale, entre la rue des Français et les Champs-Elysées, d'une attaque d'apoplexie. Le coroner a tenu une enquête et a constaté que la mort de Nicholas Albert avait été causée par l'abus des liqueurs alcooliques.

Ella Davis et Anna Belford, deux amazones des rives du Niger, se sont prises de querelle avant-hier matin, et se sont prises mutuellement aux cheveux. Anna Belford a eu le dessous ; en conséquence, Ella Davis a dû payer son triomphe en couchant à la calaboose.

Honoré Vaillant n'est pas heureux en ce moment et ne se sont cartes pas [illegible], depuis qu'une accusation de vol pèse sur lui. Il a été ramassé, hier, par un métropolitain et mis dedans sans cérémonie.

Vers deux heures, mardi après-midi, un filou est entré dans le bureau de M. William Griffis, située au No. 10 de la rue Conti, et a enlevé une boîte renfermant deux montres, une douzaine de cuillers en argent et plusieurs papiers de valeur.

On a trouvé plus tard quelques-uns des papiers sous un amas de morceaux de bois, rue Clay. Un jeune nègre, nommé Alexandre Dupas, a été arrêté pour ce vol.

Un homme du nom de Raphael St-Amand, qui faisait quelques réparations au toit de la maison, située au coin des rues Bassin et Bienville, est tombé sur le pavé et a failli se casser le cou. Fort heureusement cependant, il n'en a été rien, et Raphael en sera quitte pour quelques contusions.

Nous apprenons qu'avant hier, un homme du nom de Jos. Farley, employé à bord du bateau à vapeur "Miss Partner", est tombé accidentellement à l'eau et s'est noyé. On n'a pas retrouvé son corps.

COUR CRIMINELLE.—Dans l'affaire de Joseph Wilson, accusé d'avoir mis le feu à la maison, sise au coin des rues Royale et Quartier, le jury a rendu un verdict de culpabilité, en exemptant l'inculpé de la peine de mort.

Wilson a été conduit à la prison de paroisse, où il restera jusqu'à ce que le juge Abell l'appelle pour lui faire sa sentence.

Nous recevons des billets d'invitation pour une représentation qui sera donnée ce soir au Théâtre des Variétés par le "Orleans Dramatic Association". Nos remerciements au [illegible] du club.

Vers cinq heures et demie hier après-midi, un Allemand du nom de John Nuss, âgé de quarante-[illegible] ans, demeurant au No 344 de la rue Laurel, a essayé de se suicider, en se tirant un coup de pistolet à la poitrine. La balle a pénétré au-dessus de l'épaule gauche, mais la blessure n'est pas mortelle.

John Nuss refuse de donner aucune raison pour justifier cet acte de désespoir.

Une boîte, d'une invention nouvelle, pour donner l'alarme, en cas d'incendie, a été placée, hier, par le surintendant S. Weeks, aux Casernes. Le nouveau procédé est simple et ingénieux et fait honneur à l'inventeur.

TEMPÉRATURE.— 6 août 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	76	24
12 M.	84	29
3 P. M.	88	31
6 P. M.	84	29

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

Nous empruntons au *Droit* les faits suivants :

Il y a quelques années, un personnage de l'ambassade espagnole avait pris pour maîtresse la fille B...., douée d'une rare beauté. Un appartement très confortable lui avait été loué dans le quartier de la Madeleine.

En 1871, appelé pour affaires de famille en Espagne, M. H.... partit, emmenant sa maîtresse et sa fille, âgée de neuf ans, qui fut placée dans un pensionnat à Madrid.

Après un an de séjour, la femme B.... revint à Paris, où son amant devait la rejoindre.

Le temps s'écoula sans qu'elle reçut de ses nouvelles. Ses ressources épuisées, elle lui écrivit lettres sur lettres ; mais soit qu'il fût absent ou qu'il l'eût abandonnée, il ne lui répondit pas. Elle avait loué dans le faubourg Saint-Honoré un petit logement situé au quatrième étage. Malgré son dénûment, cette femme voulut rester fidèle à celui qu'elle aimait et qui prenait soin de sa fille, et, comme elle avait quitté depuis longtemps ses parents, établis à La Villette, elle ne voulut pas leur demander de secours.

Elle s'adressa à M. C...., ancien amant d'Espagne, dont les journaux se sont entretenus beaucoup dans ces derniers temps. M. C.... connaissait M. H....; il n'hésita pas à lui payer deux termes de loyer, soit jusqu'au 15 avril.

Tout à coup, vers le 15 janvier, la femme B.... disparut ; mais comme on savait qu'elle attendait son amant, on supposa qu'elle était partie pour Madrid et qu'elle avait cédé au désir bien naturel de voir sa fille. Depuis cette époque, on n'en avait plus entendu parler, et son souvenir s'était peu à peu effacé de la mémoire des personnes qu'elle fréquentait.

Cependant, dans ces derniers temps, les locataires se plaignaient d'odeurs fétides ; mais, comme le rez-de-chaussée est occupé par un boucher, on attribuait ces odeurs aux débris de viandes corrompues.

Le 8 juillet, le terme était échu et resté impayé, le propriétaire requit M. Lagorce, huissier, qui, assisté de M. Baud, commissaire de police, fit ouvrir la porte par un serrurier.

A peine la porte fut-elle entre-baillée, qu'une odeur pestilentielle s'échappa de l'appartement. Pour y pénétrer, on fut obligé de faire des fumigations et de répandre de l'acide chlorhydrique sur du chlorate de potasse.

Le corps d'une femme, dans laquelle on a reconnu la femme B.... était près du lit ; un pied nu sur... Un réchaud se trouvait au milieu de la pièce.

La mort de cette malheureuse, âgée de trente-[illegible] remontait à six mois ; son corps, étendu dans un état complet de décomposition. De grandes mouches noires, remplissaient la chambre.

Une enquête a été ouverte sur les antécédents de [illegible].

FRANCE.

Nous empruntons aux journaux parisiens du 22 juillet, les nouvelles et faits divers qui suivent :

—Nous avons assisté hier à l'inauguration du monument funéraire érigé dans le cimetière de Saint-Germain, en l'honneur des jeunes gens morts dans les ambulances de cette ville.

Ce monument est une sorte de colonne carrée en pierre, autour du pied de laquelle sont rangées huit tombes, qui ont été couvertes hier d'une multitude de couronnes.

Sur l'un des côtés de la colonne se trouve cette inscription :

Aux soldats
morts dans les ambulances
de Saint-Germain
pendant le siége de Paris.
Monument élevé par souscription.

Sur le côté opposé, celle-ci :

A ses enfants
morts pour la Patrie
la ville
de
Saint-Germain-en-Laye.

Au-dessus des tombes qui entourent la colonne, nous avons remarqué les noms suivants : Bruguas, Quinault, de Karolan, Meunier, Jacob, Aimo, Ferré, Mignolet.

D'autres noms sont inscrits sur le fût même de la colonne, parmi lesquels ceux-ci : Marida, Bronne, Dehallé, Lalande, Magnin, Récopé, Wattier de Bourville, etc.

L'entrée du cimetière était ornée de drapeaux voilés, surmontant des écussons marqués S. G.

La cérémonie a été ouverte et close par plusieurs discours, précédés et suivis de détonations et de morceaux de musique funèbre. Nous avons remarqué, entre autres, le discours de M. le curé de Saint-Germain.

CAEN, 21 juillet.

—Election d'un conseiller-général pour le canton de Vassy :

Inscrits : 3153.—Votants, 2145.

M. Hébert, maire de Vassy, conservateur, a été élu par 1,498 voix, contre M. Huet, 471, et M. Delalonde, ancien préfet.

Pour le canton de Trouville :

Inscrits : 2,880.—Votants, 1,888.

M. Cordier, républicain modéré, a obtenu 763 voix, et M. d'Houtpoul, 742.

Pas de résultat.

Nancy, 20 juillet, soir.

Les premiers détachements de gendarmerie-mobile destinés à Nancy, Lunéville, Blamont, Saint-Nicolas, Baccarat, Bar-le-Duc, Montmédy et Belfort, sont arrivés dans de bonnes conditions et ont été installés sans incidents dans les locaux préparés pour eux.

Belfort, 20 juillet, soir.

Le premier détachement de gendarmerie mobile vient d'entrer à Belfort au milieu du calme le plus complet. Pas une manifestation extérieure. Pas un cri.

Vouziers, 20 juillet, soir.

Nos troupes sont arrivées hier à neuf heures et ont occupé la ville en bon ordre.

—Il se produit, à propos de la présence annoncée de M. Jules Favre à la tribune, un mouvement assez curieux dans les rangs de la gauche. Les hommes de violence veulent bien prendre "le courageux ami" comme porte-voix, mais ils se réservent de ne pas accepter certaines théories politiques que notre ancien ministre des affaires étrangères voudrait exposer. M. Jules Favre, pour le développement de ses arguments, admettrait, dans une certaine mesure le pouvoir constituant de l'Assemblée ; mais les radicaux ne l'entendent pas ainsi. Quelques-uns d'entre eux se proposent de protester et de saisir cette nouvelle occasion de poser la question de dissolution.

C'est exclusivement dans ce but que MM. Challemel-Lacour, Millaud et Louis Blanc se sont fait inscrire. Les habiles du parti se sont efforcés d'enrayer les intentions du trio radical, sachant très bien que son intervention aura pour résultat de consolider la majorité ; mais les trois inscrits ont besoin d'un coup de tam-tam, et, jusqu'à ce jour, ils persistent dans leur résolution.

—Samedi soir, les députés de la gauche radicale ont décidé que si leur orateur, M. Jules Favre, recevait de la majorité l'accueil qui lui a été fait chaque fois qu'il a osé prendre la parole depuis son départ du ministère, ils se retireraient sur le mont Aventin,—non, dans la salle des délibérations,—pour protester contre ce qu'ils appellent " la violation de la liberté de la tribune." Les radicaux oublient vite leurs agissements et leur conduite scandaleuse chaque fois que dans des discussions importantes ils ont pour adversaires des orateurs redoutables. Qu'ils se rassurent cependant : M. Jules Favre soit salué selon ses mérites, mais cette formalité [illegible], on le laissera parler à son aise.

—Ce matin, à huit heures dix minutes, un nouveau pèlerinage est parti de la gare d'Orléans, se rendant à Londres, après s'être arrêté à Tours et à Buglose (Landes).

Les pèlerins étaient au nombre de 267, dont près de 200 ecclésiastiques ; nous y avons remarqué une dizaine de femmes d'un âge avancé, emmenant des enfants avec elles. Le train qui doit se compléter en route, se composait de seize voitures de seconde classe et six de première.

Une brigade de sergents de-ville, commandée par un officier, avait été envoyée à la gare pour protéger, au cas de besoin, la liberté des pèlerins ; mais aucune espèce de manifestation n'a eu lieu, et tout s'est passé avec le calme le plus parfait.

On écrit de Genève, 20 juillet, soir :

"Le shah est arrivé ce soir à sept heures vingt minutes ; il a été reçu à la gare par MM. Céresole et Hern, dans un salon orné des couleurs de la Confédération. M. Céresole lui a adressé quelques paroles de bienvenue. Le shah a répondu qu'il avait voulu voir la Suisse et c'est pour cela qu'il était à Genève. Sa Majesté a fait un accueil particulièrement aimable au général Herbert, et ensuite, il est monté en voiture, et le cortége s'est mis en marche au milieu d'une immense affluence de population. Le temps était splendide. Le shah est descendu à l'hôtel de Bergues, où il y a eu un grand dîner."

—Il s'est produit hier au concours orphéonique de Longjumeau un incident qui a, croyons-nous, sa signification :

Pendant l'exécution d'un morceau, un auditeur ayant troublé l'ordre fut expulsé de la salle par un gendarme ; un des assistants ayant cru devoir protester, le gendarme prononça ces paroles à voix haute :

—Que celui qui vient de parler se montre, [illegible] la gendarmerie est ici pour maintenir l'ordre, et qu'elle le maintiendra quand même.

Une salve de bravos accueillit cette déclaration. Quelques rumeurs s'étant produites dans une tribune, les applaudissements redoublèrent, et tout fut dit.

MANIÈRE DE TOUCHER UN PROPRIÉTAIRE. — Elle a réussi hier à l'un de nos amis peu fortuné, parce que le propriétaire avait de l'esprit.

Il avait écrit à son locataire le [illegible] suivant :

"Cher monsieur, voulez-vous me permettre de vous rappeler que voilà six mois que votre Terme court. Il doit être fatigué ! Moi, je commence à l'être."

Voici ce qu'a répondu notre ami :

Fatigué de courir, mon Terme court [illegible] Que ce ne soit pas vous, cher monsieur, qui ré[illegible]

Pour un [illegible]

Si vous ne voulez pas, à l'heure où tout s'assigne, En des rêves de sang, courir quatre-vingt-douze, Ne parlez de Terme à [illegible]

Notre ami a obtenu trois mois de sursis.

—Je lis dans la Patrie, qu'un notable conservateur, héritier d'une somme assez ronde, écrit à un électeur : "Croyez bien que je suis prêt à respecter les clauses du testament, etc."

Qu ! l'instruction obligatoire.

—Le mot de la suite.

Un député radical, n'ayant pas craint d'endommager l'habit qu'il avait pour se rendre au bal de l'Elysée, longe les boulevards à la recherche d'une voiture.

Une victoria s'étant arrêtée à son ; Pst ! Pst !

—Cocher, dit l'inviolable, vite à l'Elysée.

A ce mot, le cocher l'inspectant d'un rapide coup-d'œil en client, reprend d'un accent indéfinissable :

—A l'Elysée-Montmartre ?

—En chemin de fer.

Deux messieurs fort bien, qui ne se connaissent pas, entament la conversation ; au bout de quelques instans on parle politique, on discute, on commence même à se disputer.

—Mais, monsieur, dit l'un des deux voyageurs, vous êtes donc républicain ?

—Non, monsieur, répond l'autre, je n'ai pas ce moyen-là.

UNE HORREUR DE [illegible].

Pour neuf hommes sur dix, le [illegible] maison est une horreur. [illegible]

Décédé hier soir, à onze heures, ANTOINE THEODORE LANAUX, âgé de cinquante-quatre ans. L'enterrement aura lieu cette après-midi, à cinq heures et demie précises. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue des Champs-Elysées, entre Craps et Amour. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décédé hier, à 10 heures du soir, à l'âge de quarante-six ans, ANDRÉ HEVENI. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Rivet, Nuñes, Bosiepen et Reichmeyder, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, à 5 heures P. M. Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure Bread et Columbus.

De la part de son épouse.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Décédée hier soir, à 5 heures, Mme Veuve JEAN DENBOUSSE (née Elisabeth Hoffmann), à l'âge de 68 ans. Les membres de la Société, ainsi que les amis et connaissances de la famille, sont priés d'assister au convoi qui partira, rue Ste-Anne, 203 [illegible] Robertson et Claiborne, à une heure précise.

Par ordre du Président.

7 août—1f Le Secrétaire, A. BARBIER.

SERVICE FUNÈBRE.

Un Service Funèbre sera célébré, jeudi, 7 août, à huit heures du matin à la Cathédrale St-Louis pour le repos de l'âme de feu JOSEPH TROTOT. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa famille. 5 août—3f

AVIS.—Bureau de la St-Charles Street Rail Road Company.—Nouvelle-Orléans, ... août 1873.—Les actionnaires, dont l'échéance a été ... [illegible]

1août—2f V. RIVIÈRE, Secrétaire.

Bureau des Levées.—Bureau de la Commission d'Ingénieurs.—Nlle-Orléans, ... [illegible]

T. G. HUSKEY, J. H. LONGSTREET, Commission d'Ingénieurs de Levées. F. M. KERR, Secrétaire. 7 août—2f

Cuisinier.

On demande immédiatement un CUISINIER pour une petite famille, pouvant donner de bonnes recommandations. [illegible]

7 août—3 [illegible]

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.—Assemblée générale ordinaire, JEUDI, 7 août, à 7 heures P. M. [illegible] Affaires importantes.—La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du Président J. BERTHIN, LOUIS GRÉGOIRE, Secrétaire adjoint.

GRANDE LIQUIDATION — EN — MARCHANDISES SÈCHES Pour cause de Déménagement — PAR — F. G. & C. W. BARRIERE, 133 ......RUE DU CANAL......133

A partir de lundi, 14 juillet, nous vendrons tout notre stock de MARCHANDISES SÈCHES à un grand sacrifice, afin de pouvoir écouler complètement vers la fin d'octobre, époque du changement de local.

Nous engageons nos amis et le public à venir examiner notre stock, avant d'acheter ailleurs, pour qu'ils se convainquent de la sincérité de notre annonce.

F. G. & C. W. BARRIERE.

LE SAPOLIO D'ENOCH MORGAN'S SONS remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO économise les gages d'un fourbisseur. Faites-en l'essai.

LE SAPOLIO pour les fenêtres est meilleur que le blanc ou l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne mariez vous en passer.

LE SAPOLIO nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraillures.

LE SAPOLIO polit la ferblanterie mieux que ne le font le sérap et le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le moin.

LE SAPOLIO enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des chambres, [illegible]

LE SAPOLIO enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN [illegible]

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN [illegible]

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il nettoie et embellit la peau, [illegible]

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN [illegible]

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il enlève les taches de [illegible]

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN [illegible]

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

[illegible]

ENOCH MORGAN'S SONS, 20 PARK PLACE, N. Y.

Bon Marché extraordinaire DANS LES MARCHANDISES SÈCHES ! DU JOURS DU PLUS ! Vente à Moitié d'écouler le Stock PAR CHANGEMENT D'AFFAIRES [illegible]

J. TURCOTTE 155.........RUE DU CANAL.........155

[illegible]

TH. FROIS & CO.

Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT, VINAIGRE CATAWBA, VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE, VINAIGRE ORDINAIRE.

[illegible]

34.......Rue Bienville.......34 ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.

Théâtre de l'Opéra.

Les musiciens d'orchestre et les choristes qui désirent être engagés à l'Opéra (1873-74) sont priés de passer au bureau, rue Toulouse, pour signer leur engagement.

SPORTMEN'S DEPOT.

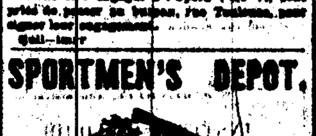

F. CHARLEVILLE, 58.........RUE ST-CHARLES.........58

FUSILS DE CHASSE A DEUX COUPS ET A BAGUETTE.

AUX PRIX D'IMPORTATION.

Liste des Prix. [illegible]

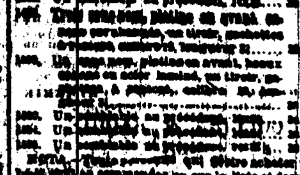

F. CHARLEVILLE, Sportsmen's Depot, 58, rue St. Charles, Nouvelle-Orléans.

CAFÉ DE LA ROTONDE [illegible] L'HOTEL ST-LOUIS. [illegible]

Splendide Occasion !

Grand Sacrifice de Marchandises.

GUÉBLÉ & NIPPERT, 137 — Rue du Canal — 137

Décidés à céder leur magnifique stock dans le plus court délai, avant d'ouvrir leur nouvelle maison de GROS, offrent leurs marchandises à 25 0/0 au-dessous du prix coûtant.

Grand Bon Marché — EN — ÉVENTAILS, EN-TOUT-CAS et PARAPLUIES, CORSETS DE PARIS ! CORSETS DE PARIS ! GANTERIE PARFUMERIE FINES ! RUBANS, GARNITURES, DENTELLES ! RUBANS haute nouveauté, pour cravates. — POUR MESSIEURS — [illegible] PANIERS ! PORCELAINES ! VERRERIES !!! PARFUMERIES FRANÇAISES de Lubin, Pinaud, etc.

Sun Mutual Insurance Company, 81 CAMP STREET.

Capital payé......... $600,000

Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT. Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.

Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, de MER et de RIVIÈRES aux taux les plus bas. Elle règle promptement toujours les pertes aux conditions les plus favorables.

DIRECTEURS : John G. Gaines, G. M. Bayly, E. J. Hart, James Byrnes, Henry Renshaw, J. L. Harris, Hugh Wilson, Lionel C. Levy, B. Sibson, W. B. Schmidt, A. M. Moche, R. Alone, Charles Macready, R. B. Wheelock, W. H. Seymour, E. M. Joseph, Richard Flower, R. T. Torian, S. Waters, Scott McGhee, R. W. Taylor, George Jonas, J. C. Morris, Isaac L. Haas.

JAMES I. DAY, Président. HORACE CARPENTIER, Secrétaire.

NOTICE.—Les soussignés ont formé, ce jour, une société sous la raison sociale de LANAUX & CIE. pour faire les affaires de commissions en cette ville. [illegible] THEODORE LANAUX, J. B. LANAUX.

Toile d'emballage. Toile d'emballage.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE, [illegible] EDWARD J. GAY & CO.

[illegible] J. L. [illegible], Caissier.

Avis. [illegible]

Avis. [illegible]

AVIS IMPORTANT — AUX — MAITRES DE MAISON — ET — Aux Consommateurs de Gaz. LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE.

PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE.

PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

[illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT.

CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HÉMÉCOURT, SUCCESSEUR DE E. TURNER, 98 . . . Rue Vieille-Levée . . . 98

GRANDE Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaille avec Nomination au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOSENGES, etc., CHOCOLATS.

[illegible] GATEAUX.

Agence "Des PRIX D'ARTIFICES" de célèbre [illegible], TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

London and Lancashire Fire Insurance Company.

CAPITAL $3,000,000 EN OR.

[illegible]

J. P. SHROSBE. E. HAYWARD. E. B. MUSGROVE, Agent Général. M. J. DITTMANN, Secrétaire.

BUREAUX : No 62 de la rue Carondelet [illegible]

Avis aux Contribuables.

Bureaux des Assesseurs de Taxes d'Etat, No. 2 de la rue Carondelet, au premier. Nlle-Orléans, 1er août 1873.

AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans que l'assessment des taxes d'Etat pour l'année 1873 est achevé, [illegible] pour la rectification d'erreurs.

WM. H. DECKER, Président du Board des Assesseurs des Taxes d'Etat.

N. B.—Les contribuables sont priés d'apporter leurs reçus de l'année dernière [illegible]

WM. H. DECKER.

Assessments de Ville.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

DÉPARTEMENT DES ASSESSMENTS. Hôtel de Ville, Salle 14. [illegible]

E. F. STURCKEN, Administrateur.

Au Public.

NOUS, soussignés, marchands de charbon, [illegible] COMPTANT. [illegible]

W. G. WILMOT & CO., HENDIS & CO., CLAPP & LANE, W. G. COYLE & CO., SPENCER FIELD, JR & CO., E. & B. DE VERGES, F. & C. TYLER, R. D. WOODS & BROS., R. D. MAULIN, MACREAN & KEEN.

Tradesmen's Fire Insurance Co. NOUVELLE-ORLÉANS. Bureaux, No. 10 de la rue Carondelet. [illegible]

JOHN L. RAINES, Président. CHAS. B. BENTON, Secrétaire.

Machines à coudre (perfectionnées) A L'USAGE DES FAMILLES, DE GROVER & BAKER. Grand Dépôt, du Sud, 107 rue du Canal, coin Passage de la Bourse.

Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles.

Cinquante mille piastres SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No 14 de la rue du Camp, [illegible] des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE [illegible]

T. D. VAN HORN, Caissier.

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ED. L. ZELL & CO.

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULOR, No 86.... RUE VIEILLE-LEVÉE.... No 86 Encoignure Bienville, Manufacture à Vapeur de : TABAC A FUMER ET A PRISER. Et Importateur de : CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, etc.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 13, rue Dauphine, [illegible] la rue du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE, No. 1, rue Rampart, [illegible] Canal.

66 - - Rue Bienville - - 66 [illegible] Le Dr. L. DUPERRON, [illegible]

Révolution ! Révolution ! [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI par NORMAN & REISS, Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES du SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, GRAM, VINAIGRE.

NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 6 AOUT—CLASSE No 185.

20	24	40	39	9	36	19	3	20	16	61	5	2	21

Propriétés à vendre et à louer.

A vendre ou à louer, POUR CAUSE DE DÉPART— [illegible]

A Louer. Un magnifique JARDIN et une MAISON, [illegible] JULES SOCHA.

A Vendre. Une très bonne résidence [illegible]

A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible]

A LOUER. LA MAISON No 60, rue du Quartier, [illegible] bureau de l'Abeille.

A Vendre ou Echanger POUR une propriété de ville, 1760 acres de terre [illegible] J. JOURDAN, [illegible]

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien, A l'angle de la rue Royale et du Passage de la Bourse. VIENT d'ouvrir sous la direction de M. PHILIPPE FORGET [illegible]

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS. [illegible]

HOTEL SHADY GROVE, A BILOXI, Mississippi. [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE. TENU PAR J. PACTEAU, [illegible] No 11, Rue [illegible]

Restaurant Cosmopolitain, [illegible]